

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1987/07/17/2019015590/justel>

Dossier numéro : 1987-07-17/41

Titre

17 JUILLET 1987. - Loi portant approbation de la Convention relative à un Code de conduite des conférences maritimes, et l'Annexe, faites à Genève, le 6 avril 1974

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 05-12-2019 page : 110062

Entrée en vigueur : 23-10-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. En date du 23 octobre 2019, la Belgique a dénoncé la Convention susmentionnée.
Conformément au paragraphe 2 de l'article 50 de la Convention, la dénonciation prendra effet le 23 octobre 2020.

Note

(1) Voir Moniteur belge du 8 mars 1988 (pages 3268-3305).